

**Le onze juin deux mille dix-huit à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT**

**Etaient présents** : M. PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F. (adjoints- Mmes REBILLARD- GORIAUX- GOUDE VENIEN – MAURY – DE LA VILLEON – M s REMONTE – MOUCHOUX REBILLARD –

Absentes excusées : BICHOT Christèle – NOURRISSON Isabelle

Absents : LESAGE Carine – RIALLAND Nicolas

Procuration

Mme BICHOT Christèle a donné procuration à Mme GOUDE VENIEN Laure

Mme NOURRISSON Isabelle a donné procuration à M PINAULT Pascal

Date de la convocation : 04 juin 2018

**SPLA TERRITOIRES PUBLICS : présentation de la Société par M BADAROUX Directeur Général et Mme LAHAYE Directrice Administrative et financière**

Monsieur BADAROUX invité à la séance avec Mme LAHAYE présente les 3 sociétés de Territoires Rennes

Viasilva – Territoires et Développement et Territoires Publics

Ainsi que Territoire et Perspectives

Les 3 organismes se partagent les moyens humains et logistiques pour fonctionner

L'organigramme, les projets en cours sur 27 communes de la Métropole sont présentés aux élus.

La SPLA est évoquée ensuite dans son détail : contrat de gré à gré- même opérateur qu'en amont du dossier Zac – ajustement du contrat au fur et à mesure.

Ils exposent ensuite l'intérêt de contractualiser avec la SPLA sur notre projet de ZAC.

L'adhésion à la SPLA peut être contractualisée par l'achat de capital social pour notre commune ce serait 15 090 € soit 78 actions rachetées à la commune de Vern sur Seiche.

Monsieur Badaroux et Mme Lahaye sont remerciés de leur intervention.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision de rentrer dans le capital de la SPLA dans l'attente d'avis de d'autres collectivités adhérentes ou pas à la SPLA. La décision est reportée au lundi 18 juin prochain.

**P.E.D.T. présentation du projet de PEDT pour la rentrée scolaire 2018/2019**

Frédéric GLOAGUEN informe le Conseil Municipal qu'il souhaite qu'un nouveau PEDT soit établi entre la commune l'école et l'AFEL sur l'organisation de l'école à 4 jours.

Une convention est en cours de préparation, elle sera présentée au Conseil d'Ecole le 19 juin prochain et devra être valisée en conseil municipal en juillet.

Ce PEDT permettra peut-être de bénéficier d'aides de l'Etat selon les décisions prises prochainement par le Gouvernement.

Le Conseil d'école se réunira le 19 juin prochain pour valider ce PEDT.

L'AFEL sollicite l'autorisation à la rentrée scolaire d'utiliser la classe préfabriquée pour l'aide au devoir. Il faudra bien fixer les règles d'utilisation de cette salle avec l'association.

Le RIPAME : l'animation du RIPAME reprend progressivement, de nouveaux parents commencent à revenir à l'animation bébé.

La demande local pour les jeunes est toujours en suspens : leur souhait d'avoir un local sans encadrement d'adulte interroge les élus.

Les jeux dans la cour de l'école sont cassés ils devront être démontés cet été.

#### **Délibération N° 2018-06-01**

##### **Maison 4 rue de Montmuran- ETUDE DE FAISABILITE**

Afin d'étudier l'éventualité d'acquérir une maison située en centre bourg au 4 rue de Montmuran, Monsieur BUAN Jean-Marc propose de faire faire une étude de faisabilité de restructuration du bâtiment. Le projet serait de faire l'agence postale au rez-de-chaussée et un appartement à côté.

Un devis au cabinet Couason Launay a été sollicité soit 1 360 € HT.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de lancer cette étude de faisabilité avant de se prononcer.

Autorise le Maire à signer le devis présenté et lancer l'étude.

#### **Délibération N° 2018-06-02**

##### **Terrain lotissement le Galard : lancement de la mise en vente du lot restant disponible**

Pascal Pinault et Jean Marc Buan présentent le projet de mettre en vente un lot situé au lotissement le Galard d'une superficie de 926 m<sup>2</sup> environ (réf. A 961)

Ce lot situé au lotissement le Galard était à l'origine un espace vert.

M le Maire demande un accord de principe pour lancer la procédure de mise en vente de ce lot. Un certificat d'urbanisme va être demandé afin de connaître le coût de sa viabilisation.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de lancer l'étude de viabilisation de ce lot pour une mise en vente du terrain prochainement.

#### **DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDITS**

Cet ordre du jour est reporté dans l'attente de décisions sur l'adhésion ou non de la commune à la SPLA TERRITOIRE

**Délibération N° 2018-06-03**

**OUVERTURE DE TRESORERIE : délibération sollicitant une ouverture de trésorerie**

**ARKEA BANQUE - 150 000 €**

Monsieur le Maire propose de solliciter une ouverture de trésorerie auprès d'Arkéa Banque de 150 000 € afin de permettre de temporiser les travaux d'investissement et les recettes prévisionnelles.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de souscrire une ouverture de trésorerie auprès d'ARKEA BANQUE pour un montant de 150 000 €

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention d'ouverture de trésorerie

**Délibération N° 2018-06-04**

**Achat drapeau par les CATM « Citoyens de la paix » subvention**

L'association CATM souhaite acquérir cette année un drapeau aux Armes de « Citoyen de la Paix » dans le cadre de l'anniversaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre cette année.

Un devis est présenté par l'association soit 1 193 € TTC

Le Conseil Municipal :

Donne son accord de principe pour subventionner les C A T M pour l'achat d'un drapeau à hauteur de 75 % du montant TTC

Donne pouvoir au Maire pour verser cette subvention à l'association.

Un deuxième devis va être demandé à une autre société.

Questions diverses

**ARGENT DE POCHE 2018 :**

Frédéric Gloaguen informe le conseil qu'actuellement 11 candidatures ont été reçues de jeunes souhaitant participer à l'opération Argent de Poche. La clôture est fixée au 16 juin prochain. La liste des travaux à réaliser va être faite rapidement.

**MURET PRES DU CALVAIRE**

Le devant du muret place de la mairie a été descellé il est nécessaire de revoir le rejointoiement du pilier.

**DEPLACEMENT BORNE INCENDIE PLACE DE LA MAIRIE**

Mme DE LA VILLEON informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à la SAUR pour déplacer la borne incendie qui gênera les travaux de réhabilitation de la médiathèque.

Le coût des travaux est fixé à 2 774.69 €. le devis est accepté par le Conseil Municipal

#### PROJET MEDIATHEQUE

Le permis de construire a été déposé pour le projet de médiathèque. Le dossier est en cours auprès des différents services consultés (ABF, accessibilité, ERP...). Les derniers plans modifiés sont présentés.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 18 juin 2018.